

---

Adresse des administrateurs sans-culottes du département du Rhône envoyant un arrêté de leur administration, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs sans-culottes du département du Rhône envoyant un arrêté de leur administration, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 199-200;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38354\\_t1\\_0199\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38354_t1_0199_0000_14);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

nous distinguer à l'envi l'un de l'autre, par notre patriotisme, par une scrupuleuse exactitude à remplir nos devoirs, et par une fermeté inébranlable à soutenir nos droits.

« Que toutes nos voix se confondent donc ici, pour dire, pour répéter mille fois avec transport : *Vivent l'égalité et la liberté ! vive la République française, une et indivisible !* »

Le citoyen Thiebaut, commissaire des guerres, a adressé, après cela, une exhortation à nos frères d'armes; il leur a rappelé que la soumission aux lois militaires les ferait marcher sur les pas de la victoire dans la carrière des héros patriotes.

Le procureur syndic a ajouté encore que la place où le peuple se trouvait réuni s'appellerait, dans la suite, la *place de la Révolution*, en mémoire de l'acte qui venait de se passer.

Le chant de l'*Hymne de la Liberté* a retenti ensuite de toutes parts, et la danse de la *Carma-gnone* a terminé cette auguste cérémonie.

Le procureur syndic ayant requis qu'il fût dressé acte de la solennité qui avait eu lieu le présent jour, il l'a été en cette forme. Et ont, les administrateurs, signé.

Signé : FALLOT, P.-C. MOREL, J.-G. BERGER,  
P.-J. MARCONNET, P.-H. GOGUEL.

Pour expédition :

MOREL, secrétaire général.

A Vesoul, de l'imprimerie de J.-B. Poirson, imprimeur du département de la Haute-Saône.

Les citoyens Joseph Jagot, Pierre-Joseph Butavaud, notaires autrefois royaux à Nantua, Joseph-Bernard Delilia, Jean-François Ravinet, de Châtillon-Michaille, également notaires, et Jean-Isidore Caire, huissier aussi à Châtillon-Michaille, font don à la République de la finance de leurs offices de notaires et huissier.

La mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de liquidation sont ordonnés (1).

Suit le texte de l'adresse de ces citoyens d'après le Bulletin de la Convention (2).

Nous soussignés, Joseph Jagot et Pierre-Joseph Butavaud, notaires autrefois royaux, demeurant à Nantua, chef-lieu du district; Joseph-Bernard Delilia, de Montréal, et Jean-François-Marie Ravinet, de Châtillon-Michaille, également notaires; et Jean-Isidore Caire, huissier autrefois royal, demeurant audit Châtillon-Michaille, même district, faisons don à la patrie des finances des offices dont nous avons été pourvus à grands frais, et au profit des plats valets de la cour.

Deux considérations nous portent à faire ce sacrifice :

« 1<sup>o</sup> Notre liquidation sera toute faite; les liquidateurs et compagnie ne gagneront ni sur nous, ni sur la République. Rayez de notre langue les mots qui se rapportent à ces fonc-

tions; c'est de la mousse dans un pré et des ronces dans les champs.

« 2<sup>o</sup> La patrie a besoin de secours pour procurer des subsistances et des vêtements à nos frères qui font la chasse des brigands du trône et du fanatisme; nous désignons particulièrement notre offrande à leur meilleur-être.

« Braves représentants, vous êtes Montagnards; nous habitons parmi les rochers et les sapins; vos besoins et les nôtres se réduisent à peu; la tempérance donne le courage.

« Continuez; nous vous seconderons; balayons la terre de la liberté des financiers, des égoïstes, des gros et délicats bénéficiers, des riches négociants, des grands et subtils juriconsultes et casuistes.

« Vous savez que la grande science de ces messieurs était de pomper le suc nourricier du cultivateur et de l'artisan.

« Fait à Nantua, qui n'a point été régénérée, et qui n'en aura pas besoin, département de l'Ain, le premier décadi de frimaire, l'an deuxième de la République une et indivisible et en faisceau.

Les citoyens Forestier et Malardeau, notaires à Castelnau-sur-Gupie, font don à la patrie de la finance de leurs offices de notaires.

L'acceptation, la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de liquidation sont décrétés (1).

Les administrateurs sans-culottes du département du Rhône invitent la Convention à rester ferme à son poste. « Les temples de la superstition, disent-ils, et ses ministres disparaissent; partout ceux de la raison leur succèdent; le soleil de la vérité perce de toutes parts, et le département du Rhône, l'un des plus fanatisés, compte déjà un grand nombre de prêtres qui ont fait abjuration de leur hypocrisie et de leur charlatanisme. » Ils envoient un arrêté de leur administration, servant d'instruction aux campagnes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs sans-culottes du département du Rhône (3).

Les administrateurs sans-culottes du département du Rhône, à la Convention nationale, Salut.

Ville-Affranchie, ce 12 frimaire, l'an II de la République.

« Restez fermes à votre poste, braves Montagnards, le salut de la patrie est entre vos mains: du haut de votre montagne est tombé le colosse effrayant du fédéralisme, dans sa chute il a écrasé le vieil idole des préjugés, le trône papal va s'écrouler, et Rome, jadis digne de la liberté, sera délivrée des chaînes honteuses qui l'asservissaient à un être imaginaire.

« Les temples de la superstition et ses ministres disparaissent; partout ceux de la raison leur

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 76.

(2) Supplément au Bulletin de la Convention nationale du 9<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible (lundi 9 décembre 1793).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 77.

(2) Ibid.

(3) Archives nationales, carton C 284, dossier 824.

succèdent; le soleil de la vérité perce de toutes parts et le département du Rhône, l'un des plus fanatisés, compte déjà un grand nombre de prêtres qui ont fait abjuration de leur hypocrisie, de leur charlatanisme.

« Les soins que nous ne cesserons d'y porter accéléreront sans doute la destruction entière de toutes les jongleries de nos prêtres, et le peuple, une fois instruit, voyant ses ennemis, leur fera sentir toute l'énergie de ses forces.

« Nous vous envoyons en conséquence un arrêté de notre administration servant d'instruction aux campagnes. Nous espérons que vous voudrez bien les agréer et en faire l'envoi aux départements pour leur servir de modèle à suivre.

« Salut et fraternité. »

(Suivent 8 signatures.)

*Arrêté du directoire du département  
du Rhône (1).*

Dans la séance publique du 11 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible, où étaient les citoyens Pelletier, *président*; Guilletmet, Dufour, Berger, Michel, Barchelomy, Macabéo cadet, Fillion, *administrateurs*; Achard, *procureur général syndic* et Marguery, *secrétaire général*.

Un membre a dit :

« La raison fonde son empire sur les débris de tous les préjugés; il n'est plus qu'un pas à faire pour jouir des bienfaits de la Révolution, mais il faut le faire majestueux et imposant, mais il faut le faire en masse, mais il faut le faire en hommes libres; il faut enfin, pour le faire ferme et solide, que le bandeau, que le voile de la superstition tombe et se déchire.

« Pour parvenir à ce but désiré et inévitable, il est urgent de porter chez nos bons frères de la campagne le flambeau étincelant de cette philosophie simple et naturelle, à la portée de tous les sans-culottes, et née de la morale du cœur et de l'instinct de la liberté. Qu'à cette heure douce et fidèle, ils découvrent la nudité hideuse de ces hypoerites ministres de l'erreur, qui torturaient les consciences pour égarer la raison, et qui n'égarèrent la raison que pour perpétuer le fanatisme et égorger la liberté; la liberté, cette colonne menaçante contre laquelle les prêtres comprenaient bien que devaient se briser les chaînes de l'absurde théologie et les colifichets de l'idolâtrie.

« Disons-leur, à ces frères préparés par le génie révolutionnaire à recevoir enfin toutes les vérités, que le dernier moyen de terminer la Révolution est de faire justice du sacerdoce, en professant exclusivement la religion du cœur humain, qui n'admettra jamais dans ses inspirations d'intermédiaire entre l'homme et la divinité. La nature, voilà la religion de l'homme-moral; le patriotisme, voilà son culte; les vertus sociales et domestiques, voilà l'encens qui plaît à la divinité; les sacrifices pour la splendeur de son pays, voilà les moyens d'expiation des faiblesses humaines, l'asile heureux et paisible d'une famille, voilà le temple consacré par la nature à l'Être suprême; le sein fécond et chaste

d'une épouse aimante et vertueuse, voilà l'autel de l'homme de bien, du sans-culotte.

« Disons-leur, à ces amis ardents de la liberté et de l'égalité, que le prêtre qui les subjuguait sans les instruire, qui les épouvantait sans les rendre meilleurs, insultait à la fois à la divinité, à la nature, à la liberté et à l'égalité.

« Il insultait à la divinité, en s'arrogeant le prétendu pouvoir de disposer de Dieu même, en matérialisant l'Être suprême, en le sous-divinisant en trois, en le faisant digérer par ses dévots. Un dieu soumis à l'élaboration d'un estomac, un dieu qui peut devenir la proie des souris; quelle exécrable imposture! quel honteux dévergèment de la raison humaine!

« Il insultait à la nature, en la dégradant dans ses combinaisons, en la sacrifiant par le scandaleux célibat, en la hantant par des sacrifices ou des exceptions.

« Il insultait à la liberté, en resserrant les limites de la pensée et de l'opinion, en retenant l'imagination pénétrante dans l'asservissement des mystères et du prestige des miracles.

« Il insultait, enfin, à l'égalité, en se faisant vénérer lui-même comme l'homme privilégié, ayant pour tous des conceptions surnaturelles, se disant l'organe de la divinité, et le chef d'un troupeau qu'il tenait courbé sous la baguette de la superstition et l'empire ridicule des signes et des pantomimes du culte.

« À l'aide de ces pratiques et du tarif qu'il y mettait, le scélérat apôtre de l'erreur s'enrichissait de la substance du pauvre et de la crédulité du faible; avec l'un, il échangeait contre de l'or le paradis; à l'autre il promettait la pluie, ou le flattait de détourner les orages et de préserver les champs des fléaux des éléments.

Hypocrisie, fanatisme, superstition se combinaient pour former un prêtre; mais la lumière a brillé, l'espèce humaine est régénérée, et le prêtre n'est plus.

« C'est pour consacrer ces grandes vérités et pour détruire à jamais, avec la monstruosité sacerdotale, tous les abus qu'entraînait cette monstruosité méprisante, que le directoire, après avoir ouï le procureur général syndic, arrête ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>.

« Tous les signes du fanatisme et de la superstition, tant extérieurs qu'intérieurs, seront sans délai anéantis; les municipalités y substitueront tous les emblèmes de la raison et de la liberté, seules divinités des peuples libres.

Art. 2.

« A chaque décade, les municipalités convoqueront les habitants de leur commune, dans le lieu ordinaire de leurs séances, pour leur lire les décrets de la Convention nationale, les arrêtés des autorités publiques, et en général tous les journaux républicains et autres ouvrages capables d'élever l'âme au républicanisme.

Art. 3.

« Les citoyennes qui ont des bijoux ou bijoux en forme de croix, sont invitées à ne les point porter, ou à les changer en médailles républicaines.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 824